

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 25 MAI 2015

L'an **deux mille quinze** et le **vingt-cinq** du mois de **Mai** à **17 heures 05 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2015.**

Date d'affichage : **19 Mai 2015.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –
Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. René CAUSSIGNAC donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Antoine PES –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2015/31 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : RENFORT DU PERSONNEL TECHNIQUE EN PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme tous les ans durant la période estivale, il y a lieu de renforcer l'équipe du personnel technique pour divers travaux de voirie et d'entretien des rues du Village de MONTAGNAC – MONTPEZAT.

Monsieur le Maire propose, cette année, d'embaucher un agent supplémentaire sous contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois maximum, à compter du 1^{er} Juin 2015.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renforcer l'équipe du personnel technique pendant la saison estivale dans les conditions énoncées ci-dessus, soit par l'embauche d'un agent supplémentaire sous contrat à durée déterminée d'une durée de 4 mois maximum, à compter du 1er Juin 2015 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO